

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
18 février 2026

PUBLIE LE : 24 FEV. 2026

Délibération n°260218-4 : Attribution d'une subvention à l'AFM TELETHON

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Benoît BURGAUD**, Premier Vice-président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2026

PRESENTS

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

LE PECQ

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur adjoint du Dôme

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFM TELETHON

RAPPORTEUR : Madame TUVI, Vice-présidente

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

CONSIDERANT la 39^{ème} édition du Téléthon, organisée par l'AFM TELETHON, permettant de récolter des fonds pour aider la recherche à développer des thérapies contre les maladies génétiques ;

CONSIDERANT l'engagement du SICGP et des membres de son personnel visant à soutenir les actions menées par l'AFM TELETHON ;

CONSIDERANT que le samedi 6 décembre 2025, des activités de fitness et aquatiques à caractère solidaire ont été organisées au Dôme de Saint-Germain-en-Laye ;

CONSIDERANT que ces actions ont permis de collecter des recettes destinées à être reversées intégralement à l'AFM Téléthon ;

CONSIDERANT que le montant total des recettes s'élève à 450,00 euros ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Vice-présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention à l'AFM TELETHON.

DIT que le montant de la subvention s'élève à 450 euros correspondant à l'intégralité des recettes collectées lors des activités de fitness et aquatiques organisées, le samedi 6 décembre 2025, par le Dôme de Saint-Germain-en-Laye ;

DIT que l'ensemble des recettes collectées en conséquence sera reversé à l'AFM TÉLÉTHON ;

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative au versement de cette subvention ;

DIT que les crédits en dépenses sont prévus au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23/02/2026

Transmis en Préfecture et affiché le 24/02/2026

David MANUEL
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal